



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CAPES

Question écrite n° 100853

### Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention toute particulière de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes suscitées par la baisse annoncée du recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive pour la prochaine année scolaire 2006-2007. À l'heure où l'équipe de France de football vient de susciter durant toute la Coupe du monde la légitime admiration de tout un chacun, pour les valeurs sportives et humaines qu'elle a prodigué aux yeux du monde, le paradoxe est aujourd'hui frappant avec la situation sinistrée de l'enseignement du sport dans le système éducatif français. Les inquiétudes sont d'autant plus grandes que des annonces récentes semblent indiquer que cette baisse se prolongera en 2007 et en 2008, ce qui tend à faire de cette diminution des postes une politique durable de son ministère. Il souhaite donc lui faire partager les craintes légitimes qui sont exprimées par les étudiants en STAPS et par les enseignants d'EPS, au regard d'un recrutement qui ne serait que de 415 postes pour la session 2006, soit une évolution de moins 50 % par rapport à 2005 et de moins 70 % par rapport à 2003. De tels chiffres ne manquent pas de susciter l'indignation des élèves, qui voient leur avenir brutalement compromis par une diminution de postes plus que jamais injustifiée et qui, au-delà, est susceptible de mettre en danger l'enseignement sportif dans l'éducation nationale. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelles mesures entend prendre son ministère afin de répondre aux attentes des étudiants en STAPS et de garantir sans plus tarder l'avenir de l'enseignement sportif, si important au sein de notre système éducatif.

### Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'Éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période de 2006 à 2010, qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité, et qui prévoit le remplacement de tous les enseignants, y compris ceux ayant un service incomplet. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des désajustements entre les besoins d'enseignement et les professeurs d'EPS devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 400 au plus pour la rentrée 2007. C'est cette analyse qui a conduit à offrir 555 postes aux

concours d'éducation physique et sportive en 2006 (dont 415 pour les concours externes). Pour autant, l'avenir des étudiants en STAPS n'est pas limité au nombre de postes offerts par l'éducation nationale. En effet, la filière STAPS ne se réduit pas à la seule préparation du métier d'enseignant d'éducation physique et sportive. Les étudiants de cette filière se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le secteur du management du sport, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif, autant de secteurs qui représentent un large potentiel d'emplois. C'est d'ailleurs ce que confirment les résultats de l'enquête menée par le centre d'études et de recherche sur les qualifications. Le suivi des diplômés STAPS 2001 témoigne d'une excellente insertion professionnelle (84 %) qui place cette filière en tête des disciplines universitaires. Et dans la très grande majorité, les emplois obtenus ne sont ni précaires ni sous-rémunérés. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômés STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Par ailleurs, le récent plan national de développement du sport annoncé par Jean-François Lamour permet d'offrir prochainement 1 000 postes dans le domaine de l'animation sportive en zone sensible, la gestion des événements sportifs internationaux (préparation de la coupe du monde de rugby et du championnat du monde de handball féminin) et, sur un autre registre, l'accompagnement des personnes handicapées. Ce dernier secteur, activité physique adaptée et santé, est en plein essor. Il s'articule autour de la prise en charge du vieillissement, de la sédentarité, du handicap, du bien-être de la population. Ainsi, la mise en oeuvre des vertus éducatives, prophylactiques et thérapeutiques de l'activité physique se fait en particulier grâce à des professionnels formés en STAPS.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100853

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juillet 2006, page 7716

**Réponse publiée le :** 21 novembre 2006, page 12193